courent de loin à la production générale de l'usine; mais on peut aussi les assimiler à des serviteurs et baser leur salaire d'après l'importance du service rendu.

On voit que cette théorie est certainement plus logique que les autres. Elle a de plus l'avantage de conserver à l'ouvrier toute sa liberté, toute son indépendance et toute cette dignité d'homme à laquelle il n'a jamais le droit de renoncer.

LE JUSTE SALAIRE

Le salaire doit être calculé sur la plus value donnée à la marchandise jointe au service rendu. Sur quelle base s'appuyer pour calculer cette plus value?

1.—Sur la coutume, qui est toujours le meilleur interprète des lois. C'est, en effet, toujours le moyen le plus sûr d'établir un juste prix. La coutume applique forcément la loi que le labeur quotidien doit au moins nourrir un homme tout le jour. Mais il est de plus raisonnable que le salaire de chaque jour suffise non seulement à payer la dépense quotidienne d'un homme marié, et qui se trouve dans les conditions ordinaires, mais aussi qu'il puisse fournir un certain taux de réserve pour le temps de la maladie et pour la vieillesse.

Nous ne parlons ici que des dépenses normales ordinaires, de celles qui correspondent à la situation de l'ouvrier, qui tout honorable qu'elle soit, n'en est pas moins inférieure; l'ouvrier, cela se conçoit, ne peut vivre sur le même pied que son patron, avoir automobile, maison de campagne, etc... Le salaire d'un cha-